

Enquête Publique

De: Mairie.harol@wanadoo.fr
Envoyé: jeudi 15 avril 2021 15:50
À: enquete.publique@scot-vosges-centrales.fr
Cc: nathalie.babouhot@orange.fr
Objet: observations quant à la 2^{ème} révision du SCOT
Pièces jointes: SCOT Observations 2eme revision.pdf

Importance: Haute

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la délibération prise par le Conseil Municipal de la commune de Harol en date du 9 avril 2021 qui reprend l'ensemble des observations qu'il vous prie de bien vouloir prendre en compte dans le cadre de l'enquête publique relative à 2^{ème} révision du SCOT des Vosges.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations,



Maire de Harol
1086 rue de la Mairie - 88270
HAROL
Tél.: 03.29.66.84.18
mairie.harol@wanadoo.fr

Ouverture au public : Mardi et jeudi de 11h à 12h
et samedi de 10h à 12h

Permanence du secrétariat : Lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Samedi 9h à 12h

Gérard AUBRY
Maire de Harol
gerard.aubry.harol@orange.fr
06.75.38.95.24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAROL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation

2 avril 2021

Date d'affichage

2 avril 2021

SEANCE DU 09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un

et le neuf avril à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur AUBRY Gérard, Maire.

Présents : AUBRY Gérard, MARCHAL Emmanuel, BOURION Corinne, BARBIER Cédric, GOUTTE Cyrille, BEAUDOUIN Martine, GENAY Denis, FOURNIER Virginie, DEMANGEAT Eric, CLAUDON Régine, ROUSSEL Samuel,

Absent : néant

Excusés : HENRY Cédric, DUPONT Emilie, MALGLAIVE Guillaume,

Madame CLAUDON Régine a été nommée secrétaire

Objet de la délibération

RAPPORT DU MAIRE

SCOT des Vosges

2^{ème} révision

Approbation
remarques de la
Présidente de la
CCMD

Et remarques du
Conseil Municipal

Monsieur le Maire, explique aux membres présents l'objectif et les impacts de la 2^{ème} révision du SCOT des Vosges sur la commune.

Il précise que tous les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail les observations de Madame la Présidente de la CCMD quant à cette 2^{ème} révision et répond aux questions.

DELIBERATION

Considérant l'impact des orientations choisies dans cette 2^{ème} révision du SCOT pour les communes du territoire de la CCMD et leurs habitants,

Considérant qu'avec l'opération BYMBI : une parcelle pourra être constructible si elle est tondue par un particulier car considérée artificialisée mais ne le sera pas si elle fauchée par un agriculteur

Considérant que les agriculteurs ont déjà des contraintes sur les parcelles proches des habitations de par les pollutions olfactives, phytosanitaires et autres, qui ne vont que s'accroître au fil des années

Considérant que les engins agricoles sont de plus en plus encombrants, et nécessitent des surfaces agricoles de plus en plus vastes,

Vu la forte probabilité que ces dents creuses, à plus ou moins long terme, se retrouvent abandonnées et deviennent des friches au milieu des villages.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Et publication ou
notification

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE, les remarques faites par Madame la Présidente de la CCMD quant à cette 2^{ème} révision du SCOT

DEMANDE que les dents creuses (enclaves non artificialisées), au sein de nos villages ruraux sous le régime du RNU, sur une largeur maximale de 150 mètres entre deux propriétés bâties et sur une profondeur de 50 mètres maximum à partir de la voie publique, desservies par les réseaux, entrent dans l'enveloppe urbaine.

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre ces remarques au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête publique fixée au 16 avril 2021.

Fait en séance les ans, mois et jours avant-dits,
Ont signé le Registre tous les membres présents
Le Maire

GERARD
AUBRY

Signature
numérique de
GERARD AUBRY
Date : 2021.04.12
13:45:58 +02'00'

